

# Campagne d'aide à une mobilité internationale pour les doctorants de l'Université Toulouse Jean Jaurès

## Campagne 2022 pour une mobilité prévue en 2023

### 1. Calendrier

**Ouverture campagne : lundi 7 novembre 2022**

**(3 semaines)**

**Fermeture : vendredi 25 novembre 2022, 16h**

Réunion préparatoire à la commission d'examen entre le SRI et le service de la VP  
CR : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Réunion de la commission d'examen : 6 décembre 9h-11h

### 2. Cadrage – présentation

Une aide à la mobilité internationale est proposée à tous les doctorants (dont le dossier sera retenu) de l'Université Toulouse Jean Jaurès, par le biais d'une entrée unique et centralisée inter services : une candidature à déposer sur la plateforme MoveOn.

**Ce dispositif exclut les mobilités correspondant à un travail 'ordinaire' de thèse dit 'terrain de thèse' (qui relèvent d'un autre dispositif).**

En fonction du type et de la nature de la mobilité, la candidature, si elle est retenue, mobilisera soit la bourse Erasmus+, soit la subvention de la Commission recherche (dispositif AMID), **sans que cela n'ait de conséquence sur le programme de la mobilité ou le contenu de la demande déposée.**

**L'unité de recherche (UR) de rattachement du doctorant est mobilisée puisque la direction de l'UR doit s'engager, si elle approuve la mobilité, sur une contribution financière, concourant à l'équilibre du budget global de la mobilité.**

### **Cas d'exclusion :**

- Les mobilités correspondantes à un travail « ordinaire » de thèse (elles relèvent d'un autre dispositif)
- Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif
- Les mobilités liées à une cotutelle de thèse
- Les mobilités dont le coût total est inférieur à 500€

### **3. Publicité**

L'appel à candidatures 2022 examinera les projets de mobilités pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 15 novembre 2023.

Les mobilités déjà effectuées au lancement de la campagne sont exclues.

L'appel est diffusé largement par mail aux écoles doctorales, aux unités de recherche (directions et secrétariats), aux élus de la Commission recherche (CR) dont les élus doctorants, et est publié sur l'ENT.

### **4. Format de l'appel**

Pour déposer sa candidature,

1/le doctorant crée tout d'abord un espace personnel (sauf s'il a déjà fait la démarche l'année précédent, dans ce cas réutiliser les mêmes identifiants)

**sur le portail MoveOn :**

**<https://tlse2.moveonfr.com/form/631f30712ed9a66d7e3533c3/fra>**

2/puis complète le formulaire en ligne et téléverse les documents suivants :

- Un budget prévisionnel (**utiliser le modèle communiqué**)
- L'avis signé de la direction de thèse qui précise l'apport de la mobilité pour la thèse
- L'attestation signée de la direction de l'unité de recherche qui précise le montant de la contribution de l'UR à la mobilité
- Une lettre d'invitation ou d'accueil ou d'une acceptation de la communication ou tout autre document justificatif de la mobilité

**Dans le cas où un doctorant souhaiterait effectuer deux mobilités en 2023, il devra compléter deux formulaires distincts.**

## **5. Examen des candidatures**

La commission d'examen est composée de :

- la Vice Présidente en charge de la recherche
- la responsable administrative du service des Relations internationales
- les directions des 3 Ecoles doctorales
- 1 représentant doctorant par Ecole doctorale
- 5 élus à la Commission recherche dont au moins 3 élus au titre des doctorants

Secrétaire de séance : la responsable administrative de la Vice-présidence recherche

**La commission d'examen diffuse le tableau des décisions (pas de vote du tableau en Commission recherche).**

## **6. Mise en œuvre de l'aide**

Dans le cas où la mobilité est financée en complément ou en totalité par le dispositif de la Commission recherche : le montant de l'aide octroyée par la CR est versée à l'UR à disposition du/de la doctorant.e dans les meilleurs délais.

Dans le cas où la mobilité est financée par les fonds ERASMUS+, le service des Relations internationales prendra contact avec le/la doctorant.e et mettra en place avec lui/elle le versement d'une bourse.

Si une partie du financement reste du ressort de la Commission recherche, le montant de l'aide octroyée par la CR est versée à l'UR à disposition du/de la doctorant.e

## **7. Détails des financements**

### **➤ Caractéristiques d'une mobilité courte ERASMUS+ :**

Mobilité de courte durée (5 à 30 jours)

Lettre d'accueil d'une institution (laboratoire, école doctorale...)

Indemnités journalières (pas de prise en charge des frais de déplacement) versées au/à la doctorant.e

Périmètre : doctorant.es inscrit.es à l'UT2J.

### **➤ Caractéristiques d'une mobilité longue ERASMUS+ :**

Mobilité de longue durée (2 à 12 mois)

Lettre d'accueil d'une institution (laboratoire, école doctorale...)

Indemnités mensuelles versées au/à la doctorant.e

Périmètre : doctorant.es inscrit.es à l'UT2J

**+ Publics concernés par le « soutien pour l'inclusion » d'ERASMUS+**

Un complément financier forfaitaire « soutien pour l'inclusion » est attribué afin d'encourager et soutenir la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :

| Critères pour les personnes   | Justificatifs   |
|---|---|
| 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)  | Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.   |
| 2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)<br><a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires">Zonage de politiques publiques   L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)</a>   | Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc. |
| 3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2</a><br>et pour le repérage des quartiers concernés : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a> | Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc. |
| 7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€  | Attestation CAF de quotient familial  |

**+ Publics concernés par le forfait écoresponsable d'ERASMUS+**

Un forfait écoresponsable est attribué afin d'encourager et favoriser les mobilités plus vertes. Sur présentation d'un billet de train, de bus ou de covoiturage, un complément de 50 euros sera ajouté à la bourse de mobilité.

➤ **Caractéristiques d'une mobilité financée par la Commission Recherche :**

Mobilités éligibles :

- Participation à des colloques internationaux, avec lettre d'acceptation
- Séjours dans un laboratoire ou une institution à l'étranger pour développer des coopérations
- Préparation d'un séjour postdoctoral...

Périmètre : doctorant.es pour lequel.les l'UT2J est tutelle principale de l'UR de rattachement ou employeur du/de la directeur.rice de thèse.